

Protocole d'accueil – Ecole élémentaire Jules FERRY – Saulxures-sur-Moselotte

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi une graduation comportant quatre niveaux pour cette année scolaire 2021-2022 :

- niveau 1 : niveau vert
- niveau 2 : niveau jaune
- niveau 3 : niveau orange
- niveau 4 : niveau rouge

Le cadre de fonctionnement des écoles et établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour ces différents niveaux (voir document ci-joint).

A la rentrée, **le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles sera de niveau 2.**

En fonction de l'évolution de la situation, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché.

Doctrine d'accueil : L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire.

Fermeture des classes : La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Horaires de l'école :

Les horaires de l'école sont les suivants : 8h30-11h45 le matin et 13h30-16h15 l'après-midi. L'accueil se fait à partir de 8h20 et de 13h20.

Il est impératif d'arriver à l'heure à l'école.

Nous remercions également les familles d'éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

Organisation des entrées et sorties de l'école :

Les élèves de la classe de CP seront accueillis devant l'école.

Les élèves de la classe de CP-CE1 utiliseront la porte d'entrée de la classe qui donne sur la rue.

Les élèves des classes de CE1, CE2 et CM1 emprunteront le petit portail menant à la cour arrière. Les élèves de la classe de CM2 seront accueillis sous le préau.

Les enseignantes assureront l'accueil et conduiront leur groupe d'élèves en classe.

La sortie des élèves se déroulera de cette même façon.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection, la distanciation physique doit être respectée.

Les parents d'élèves ont un rôle essentiel :

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent l'enseignant ou la directrice.

Si un symptôme apparaît à l'école, l'enfant sera isolé (sous surveillance) et vous serez contacté pour venir le chercher.

Application des gestes barrières : Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



Merci de fournir des paquets de mouchoirs en papier à votre enfant et de faire passer votre enfant aux toilettes avant son arrivée à l'école.

Lavage des mains : Votre enfant se lavera les mains à son arrivée à l'école, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes (avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique). Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans distance physique entre les élèves d'une même classe. Votre enfant devra également bien se laver les mains avant de venir à l'école, en rentrant de l'école, avant et après chaque repas.

Le port du masque : Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple). Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les conditions de port du masque par les élèves et les personnels sont déterminées en fonction du niveau du protocole sanitaire (voir document joint : "Protocole et cadre de fonctionnement") : **obligatoire à l'intérieur pour tous les personnels et les élèves.** Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école.

Les règles de distanciation physique :

A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre, lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre les élèves. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'une même classe.

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

Les élèves bénéficieront d'une information pratique adaptée à leur âge sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque, ainsi qu'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

La limitation du brassage des élèves :

La journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter au maximum les croisements entre élèves de classes différentes.

Les déplacements des élèves dans le bâtiment doivent être limités, organisés et encadrés.

Les récréations sont organisées par classe, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

Les modalités de mise en œuvre de la limitation du brassage des élèves figurent également dans le document joint.

Activités physiques et sportives :

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important. Elles se dérouleront selon les modalités décrites dans le document joint : "Protocole et cadre de fonctionnement" (en fonction du niveau du protocole sanitaire en vigueur).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles de classes et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour à partir du niveau jaune du protocole.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons ...) est recommandée.

L'aération des locaux :

Les salles de classes ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

La restauration scolaire :

Des mesures spécifiques aux différents niveaux du protocole sont également prévues.

Si vous souhaitez connaître plus précisément les mesures qui seront mises en place pour l'accueil des élèves à la cantine, merci de vous adresser à Madame Nadia TOTTOLI au 03.29.25.85.60

Coordonnées des personnes à contacter si besoin :

Mme Séverine ROLLE (Directrice de l'école) : 03.29.28.67.60

Infirmières scolaires : 03.29.24.11.44

Centre médico-scolaire : 03.29.56.27.07